

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

LA GENDARMERIE DU HAUT-RHIN VOUS INFORME



- *Plus de 360 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 90 secondes.*
- *50 % concernent des résidences principales ;*
- *Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens ;*
- *80% des cambriolages ont lieu en plein jour et 55% entre 14 et 17H ;*

Comment s'en préserver ?

1 - Les malfaiteurs n'ont pas beaucoup de temps, ils doivent aller vite; donc tout ce qui les entrave dans leur action est positif : clôture, portail, serrures de sécurité, barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée, grillage ou haie vive d'épineux constituent de bons obstacles. La résistance des dispositifs à l'effraction est primordiale (serrure multipoints...). Si de jour, les murs et les haies vives hautes cachent votre façade aux passants et facilitent le travail des cambrioleurs qui agissent en toute tranquillité, de nuit les voleurs aiment travailler dans la pénombre : étudiez la mise en place de projecteurs extérieurs qui s'allument au passage d'une personne, d'une lampe intérieure déclenchée par minuterie simulant une présence le soir.

2 - Les voleurs opèrent en silence, il faut penser au dispositif qui pourra les mettre en fuite : une alarme sonore à l'effraction ou volumétrique les dérangera dans leur entreprise, voire une alerte répercutée sur une société de télésurveillance. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable. Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

3 - Une boîte aux lettres qui déborde de courrier ou des volets clos (jour et nuit) trahissent une absence prolongée. faites appel à un parent ou à un voisin pour assurer un ramassage régulier du courrier et/ou une ouverture quotidienne des volets.

4 - Vous possédez des objets ou du mobilier de valeur (les piles de linge sont les cachettes les plus connues) Prenez des photographies de ces pièces, en cas de vol un descriptif détaillé pourra alors être diffusé et les recherches en seront facilitées. Relevez les numéros d'identification des matériels audiovisuels, photographiques et autres... ne conservez pas de sommes d'argent importantes chez vous, chèques et carte bleue sont autant de moyens de paiement pratiques.

5 - Signalez vos absences (vacances) aux services de gendarmerie dans le cadre des opérations «tranquillité vacances», le circuit des patrouilles faites par les gendarmes intégrera un passage devant chez vous avec des contrôles sur votre habitation. Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile.

6 - Soyez acteurs de votre sécurité : soyez vigilant et appelez la gendarmerie en cas de démarchage inhabituel ou de présence de personnes au comportement suspect ou de véhicule suspect. Relevez les numéros sans vous faire remarquer. Ne les quitter pas des yeux.

Pour en savoir plus www.referentsurete.com

Tous les appels sont traités en temps réel par votre brigade territoriale de proximité ou par le centre opérationnel de la gendarmerie du département dont vous dépendez en composant le 17.